



Aperçu du Programme de soutien aux stagiaires de l'USSM [2024-2025]

Introduction

L'Unité de soutien SRAP des Maritimes (USSM) offre une aide financière à des stagiaires de haut calibre qui font de la recherche en santé axée sur le patient dans des établissements universitaires du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) définissent la recherche en santé axée sur le patient comme étant *un continuum scientifique qui mobilise les patients comme partenaires, se concentre sur les priorités établies par les patients et améliore les résultats pour les patients. La recherche, menée par des équipes multidisciplinaires en partenariat avec les intervenants concernés, vise à appliquer les connaissances qui en sont issues afin d'améliorer les systèmes et pratiques de soins de santé.*¹

Objectif

L'objectif du Programme de soutien aux stagiaires de l'USSM est de soutenir le développement de la prochaine génération de leaders en recherche en santé et de chercheur(-euse)s en santé, à la fois hautement qualifiés et ayant une expertise dans la recherche axée sur le patient. Ce programme de soutien est destiné aux stagiaires qui souhaitent suivre une formation en recherche dans le domaine de la santé, et cela, dans n'importe quelle discipline, y compris celles qui ne sont pas traditionnellement liées aux sciences de la santé. Tous les thèmes liés à la santé humaine sont admissibles, peu importe la méthodologie ou les modèles proposés.

Exigences

Tous les étudiant(e)s qui reçoivent cette bourse doivent être supervisés par un(e) [scientifique de l'USSM](#) occupant un poste universitaire aux provinces Maritimes.

Autres membres obligatoires de l'équipe de recherche :

- Patient(e)s partenaires/partenaires publics engagés tout au long du projet en tant que membre de l'équipe²
- Utilisateur(-trice) de connaissances œuvrant dans le milieu des soins de la santé

¹ <https://cihr-irsc.gc.ca/f/48413.html>

² Patient(e) : Terme général qui englobe toutes les personnes vivant un problème de santé ainsi que les soignant(e)s, dont les ami(e)s et la famille. <https://cihr-irsc.gc.ca/f/48413.html>

Les projets doivent :

- Être pertinents par rapport au mandat de l'USSM et montrer comment l'activité de recherche entreprise est orientée vers le patient de nature et comment la RAP sera intégrée à l'ensemble du projet de recherche;
- S'attaquer à une priorité de la recherche en santé de la province où le stagiaire fréquente l'université;
- Démontrer leur impact/leur pertinence pour la population de patients (dans la province des Maritimes où le stagiaire fréquente l'université);
- Démontrer comment le stagiaire mesurera les résultats qui comptent pour les patients/comment cet élément est déterminé.

Les lauréat(e)s acceptent de :

- participer à une formation sur les principes fondamentaux de la recherche axée sur le patient;
- participer/présenter au Sommet annuel sur la recherche en santé aux Maritimes, organisé par l'USSM;
- participer à toute autre activité pertinente cernée par l'USSM pendant la durée de la bourse;
- soumettre un rapport d'étape et les rapports finaux.

Examen des dossiers

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé à la fois de scientifiques de l'USSM et de patient(e)s partenaires/partenaires publics de l'USSM. Le comité va s'assurer que les dossiers soumis :

- correspondent à l'objectif et aux exigences du programme de financement. Entre autres, le comité évaluera le projet de recherche proposé ainsi que son potentiel de pouvoir aider la candidate ou le candidat à développer une carrière aux Maritimes en tant que chercheur(-euse).

Les candidat(e)s doivent éviter le jargon scientifique, car il se peut que leur dossier soit examiné par des non-spécialistes de la discipline.

Aperçu du programme

Types de bourse	Le Programme de soutien aux stagiaires de l'USSM est ouvert aux trois cycles d'études suivants : <ul style="list-style-type: none">• Maitrise
------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Doctorat • Postdoctorat
Admissibilité	<p>Pour être admissible au Programme de soutien aux stagiaires de l'USSM, la candidate ou le candidat doit répondre aux critères suivants au moment de soumettre leur demande :</p> <p><u>Bourse – niveau de la maîtrise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir présenté une demande, avoir été accepté ou être inscrit à un programme de maîtrise à temps plein avec thèse sous la supervision d'un(e) chercheur(-euse) qui est un(e) scientifique de l'USSM dans une université, un collège ou un établissement (p. ex. programmes de formation médicale, hôpitaux des régions régionales de la santé) au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard. <p><u>Bourse – niveau du doctorat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir présenté une demande, avoir été accepté ou être inscrit à un programme de doctorat à temps plein avec thèse sous la supervision d'un(e) chercheur(-euse) qui est un(e) scientifique de l'USSM dans une université, un collège ou un établissement (p. ex. programmes de formation médicale, hôpitaux des régions régionales de la santé) au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard. <p><u>Bourse – niveau postdoctoral</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir présenté une demande, avoir été accepté ou être inscrit comme boursier(-ère) de recherches postdoctorales sous la supervision d'un(e) chercheur(-euse) qui est un(e) scientifique de l'USSM dans une université, un collège ou un établissement (p. ex. programmes de formation médicale, hôpitaux des régions régionales de la santé) au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard. <p><u>La candidate ou le candidat doit également :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • être en train de participer à des activités de recherche liées à la recherche axée sur le patient; • inclure un plan pour mobiliser, dans le cadre du projet proposé, l'utilisateur(-trice) de connaissances œuvrant dans le milieu des soins de la santé; • inclure un plan d'engagement des patient(e)s; • inclure un plan d'application des connaissances; • décrire la prise en compte du sexe et du genre dans la proposition.

	Le renforcement des capacités étant une priorité de l'USSM, il y aura normalement un maximum de deux stagiaires financé(e)s par superviseur(-euse) et par année, de façon à aider le plus grand nombre d'équipes de recherche possible et de garantir une plus grande variété de stagiaires. Ce programme pourrait financer les candidat(e)s d'un(e) même superviseur(-euse) qui se trouvent à différents stades de formation (p. ex. un[e] étudiant[e] de cycle supérieur et un[e] boursier[-ière] de recherches postdoctoral[e]s).
Montant et durée du financement	Le financement n'est pas renouvelable et est accordé aux lauréat(e)s selon les montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Niveau de la maîtrise – 10 000 \$ pour un an • Niveau du doctorat – 15 000 \$/an pendant deux ans • Niveau postdoctoral – 20 000 \$/an pendant deux ans
Plafonds de financement	Le financement total pour un(e) étudiant(e), toutes sources confondues, ne peut dépasser le plafond annuel fixé par l'établissement qu'elle ou il fréquente : il revient à l'étudiant(e) d'informer son établissement de tout financement reçu. Si un(e) lauréat(e) du Programme de soutien aux stagiaires de l'USSM reçoit déjà un financement dépassant le plafond de financement de son établissement, elle ou il sera nommé lauréat(e) honoraire de l'USSM (c'est-à-dire qu'aucun financement ne lui sera versé). Les lauréat(e)s du Programme de soutien aux stagiaires de l'USSM auront accès aux possibilités de formation gratuites offertes aux étudiant(e)s financés.
Dates et échéanciers	Disponibilité des critères et des formulaires : le 29 janvier 2024 Date limite pour soumettre une demande (date de clôture du concours) : le 22 mars 2024, à 14h (heure de l'Atlantique) Résultats disponibles : juin 2024 Fonds disponibles : le 1 ^{er} septembre 2024

Processus de demande

Étape 1 : Confirmer l'admissibilité.	Vérifiez si vous répondez aux critères d'admissibilité, tels que décrits ci-dessus. Si les candidat(e)s ont des questions concernant leur admissibilité, elles et ils sont invités à communiquer avec leur établissement (voir la section « Ressources et aide » ci-dessous).
---	---

<p>Étape 2 : Prendre connaissance des exigences de la demande et préparer tous les documents supplémentaires.</p>	<p>Vous devez préparer tous les documents requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CV (voir formulaire sur le site Web) ou CV commun canadien • Relevé de notes • Formulaire de proposition de recherche • Formulaire d'auto-identification <p>Veillez lire attentivement les directives détaillées figurant dans la section « Exigences de la demande » (voir ci-dessous).</p>
<p>Étape 3 : Lettre de soutien facultative</p>	<p>Toute lettre de soutien provenant d'organisations communautaires, d'institutions ou d'individus, y compris un superviseur, avec lesquels le stagiaire a l'intention de s'associer pour planifier ou mener les activités d'engagement proposées doit être soumise à Sharon Skaling, coordonnatrice du développement des capacités de l'USSM (Sharon.Skaling@nshealth.ca) avant la date limite de dépôt des candidatures. Les lettres fournies par le candidat ne seront pas acceptées.</p>
<p>Étape 4 : Remplir et soumettre la demande en ligne.</p>	<p>Visitez le site Web de l'USSM pour remplir et soumettre le formulaire de proposition de recherche et le formulaire d'auto-identification ainsi que pour télécharger vos documents supplémentaires (CV).</p>

Exigences de la demande

Relevés de notes

Lorsqu'une bourse de l'USSM leur est offerte, les candidat(e)s pourraient être tenus de présenter des relevés de notes officiels ou encore de faire valider les copies de relevés par l'établissement pour en garantir l'authenticité.

Proposition de recherche

Les candidat(e)s doivent télécharger un [formulaire de proposition de recherche](#) rempli en bonne et

due forme. Les étudiant(e)s (et non les superviseur[-euse]s) doivent rédiger la description du projet, qui doit être présentée dans un langage clair et simple, c'est-à-dire accessible au grand public.

CV ou CV commun canadien

Les candidats doivent remplir toutes les sections du [CV](#) (ajouter un lien) ou remplir tous les champs d'un CV commun canadien (CCV).

Formulaire d'auto-identification

Les candidat(e)s sont priés de télécharger un [formulaire d'auto-identification](#) rempli en bonne et due forme.

Processus d'examen

1. Les demandes seront examinées pour déterminer si elles sont complètes et répondent aux critères d'admissibilité.
2. Conformément aux critères d'évaluation décrits ci-dessous, les demandes complètes et admissibles seront examinées par un comité de sélection composé de scientifiques de l'USSM et de patient(e)s partenaires/partenaires publics de l'USSM. Les demandes pourraient être examinées par des membres du comité ayant différents degrés et domaines d'expertise en matière de recherche.
3. Le comité soumettra à l'USSM une liste de candidat(e)s recommandés pour un financement ainsi qu'une liste de candidat(e)s de rechange, le cas échéant.

Les candidat(e)s seront informés des décisions de financement, après quoi le processus d'acceptation et de versement des fonds aux lauréat(e)s sera enclenché.

Critères d'évaluation

Les critères suivants seront utilisés pour évaluer les demandes soumises dans le cadre du Programme de soutien aux stagiaires de l'USSM :

Critère	
Partie 1 : 40 %	Qualité de la proposition de recherche
Description du projet et contribution à la RAP	Intégration de la RAP dans le plan de recherche
	Potentiel d'impact/pertinence de l'activité de recherche sur les populations de patients
Justification quant à la prise en	Considérations et justifications relatives au sexe et au genre

compte du sexe et du genre	
Partie 2 : 30 % Mérites du projet par rapport aux objectifs de financement de l'USSM	Expérience antérieure de formation et de recherche en matière de RAP
	Compréhension de la RAP
	Objectifs professionnels, motivation à poursuivre la RAP et développement des compétences de recherche en RAP
Partie 3 : 30 % Plans et priorités du système de santé	Qualité et faisabilité du plan d'engagement des utilisateurs des connaissances
	Qualité et faisabilité du plan d'engagement des patients
	Qualité et faisabilité du plan d'application des connaissances
	Alignement sur les priorités locales en matière de recherche dans le domaine de la santé

Ressources et aide

Aide pour les demandes

Pour toute question relative au contenu et à l'admissibilité de leur dossier, les candidat(e)s doivent communiquer avec le bureau de la recherche et des études supérieures de leur établissement **bien avant la date de clôture du concours.**

Priorités provinciales en matière de santé

Le ministère de la Santé et du Mieux-être de la Nouvelle-Écosse définit chaque année ses priorités en matière de recherche. Pour cette année, il s'agit de :

1. Recherches contribuant au recrutement et à la fidélisation des professionnels de la santé;
2. Recherches se concentrant sur l'accès à des soins de santé de qualité, flexibles et centrés sur les personnes;
3. Recherches contribuant à l'excellence de la prestation des soins de santé, y compris :
 - i) Les possibilités de soins en équipe.
 - ii) La capacité des prestataires de soins de santé à travailler dans l'entièreté de leur champ d'action.

- iii) Des modèles innovants permettant de réduire les temps d'attente.
- 4. Des recherches portant sur les facteurs influençant la santé et le bien-être des Néo-Écossais et des Néo-Écossaises, y compris les questions émergentes en matière de santé de la population et de réduction des risques.

Les priorités actuelles en matière de recherche en santé au Nouveau-Brunswick sont les suivantes :

1. Soins primaires
2. Santé mentale
3. Vieillesse
4. Système de soins de santé
5. Chirurgie
6. Technologie
7. Ressources humaines du domaine de la santé
8. Transport
9. Santé en milieu rural

Île-du-Prince-Édouard :

1. Accès
2. Soins primaires
3. Santé des personnes âgées (soins à domicile et SLD)
4. Développement de la main-d'œuvre
5. Santé mentale et toxicomanie
6. Stabilisation des soins aigus